



Wallonie

ANNEXE X. - ENQUÊTE PUBLIQUE



VILLE D'AUBANGE

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de Messieurs Muller Patrick et Dominique, Rue des Acacias 1 à 6792 Halanzy en vue d'obtenir le permis d'environnement de classe 2 concernant :

Description précise du projet : Maintien d'une exploitation agricole d'élevage de bovins allaitants bio à Halanzy
situé à 6792 Halanzy Rue des Acacias, 1, cadastré 3e division, HALANZY, section C n°1236B- 1241C- 1244E- 1244H- 1244K- 3430A.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de la Ville d'Aubange, Service Environnement, 38 rue haute à 6791 Athus, environnement@aubange.be à partir du 24 août 2026.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de la clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
17 août 2026	24 août 2026	Ville d'Aubange, Service environnement, 38, rue haute 6791 Athus le 07 septembre 2026 à 10h00	Ville d'Aubange Service environnement, 38, rue haute 6791 Athus

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture de l'enquête jusqu'à sa date de clôture, tous les jours ouvrables, pendant les heures de service, **du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 sur rendez-vous et le mercredi soir jusqu'à 20h00 sur rendez-vous pris au plus tard vingt-quatre heures à l'avance** (environnement@aubange.be).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **PE101**.

À Athus le 04/08/2026.

Par ordonnance,

Le Directeur général f.f.,

GOIRE V.



Le Bourgmestre,

KINARD F.